



**Comité sénatorial permanent des langues officielles**

a/s de Catlin Seibel-Kamél. Greffière législative | Direction des comités  
Sénat du Canada  
Édifice Chambers, bureau 1051  
2, rue Rideau  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

**OBJET : Suivi du témoignage sur la prestation de services en santé mentale dans la langue de la minorité par Anita Gupta, Ph. D., et Stewart Madon, Ph. D., de la Société canadienne de psychologie (23 septembre 2024)**

Monsieur le Sénateur, Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles,

Encore une fois, je vous remercie d'avoir invité la Société canadienne de psychologie (SCP) à s'exprimer sur la question de la prestation de services en santé mentale dans la langue de la minorité. Comme vous le savez, la SCP est l'organisation nationale qui représente à la fois la pratique, la science et l'enseignement de la psychologie au Canada. Comptant plus de 7 000 membres et affiliés, la SCP est la plus importante association de psychologie au Canada et elle représente les psychologues en pratique publique et privée, l'industrie privée, les professeurs d'université et les chercheurs, ainsi que les étudiants.

Nous sommes confiantes que les témoignages de M<sup>me</sup> Gupta et M. Madon éclairent sur la situation actuelle de la prestation des services en santé mentale dans la langue de la minorité au Canada, mais nous souhaitons également vous soumettre à l'examen du Comité des renseignements supplémentaires.

Comme le Comité en est probablement très conscient, il y a une pénurie de fournisseurs de soins accessibles et agréés au Canada, dont une pénurie de psychologues. La pénurie de psychologues accessibles et financés par l'État est surtout ressentie par les groupes dignes d'équité, dont les populations en situation de langue minoritaire et les Canadiens vivant en milieu rural et éloigné. Pour y remédier, la SCP préconise la création d'une enveloppe de financement distincte pour les services de soins en santé mentale intégrée à une nouvelle mesure législative, intitulée **Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie**. Nous continuons également à prôner une augmentation du financement destiné aux programmes de formation actuels en psychologie professionnelle ainsi que la création d'écoles professionnelles de psychologie (comme les écoles de médecine ou de sciences infirmières) destinées à la formation des psychologues. Combinées, ces deux mesures augmenteraient l'offre de psychologues financés par l'État – et faciliteraient l'accès à ces derniers –, y compris ceux aptes à offrir des services aux populations en situation de langue minoritaire. Pour en savoir plus sur ces recommandations, veuillez consulter le mémoire ci-joint qu'a présenté la SCP au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Compte tenu de ce qui précède, certains psychologues offrent à certaines populations des services qui sont financés par des organismes fédéraux, par exemple aux communautés autochtones par l'intermédiaire des Services de santé non assurés (SSNA), aux réfugiés et aux nouveaux arrivants au Canada par l'intermédiaire du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), aux membres du personnel militaire par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale ainsi qu'aux personnes qui se trouvent dans le système correctionnel fédéral. Bien que toutes sortes de préoccupations aient été soulevées lors de notre témoignage (p. ex. la fiabilité de l'infrastructure Internet) entourant la prestation de services à ces populations – qui comprennent des personnes en situation de langue minoritaire –, ces programmes bénéficieraient également d'une augmentation du nombre de psychologues.

De plus, l'augmentation des possibilités de formation offertes aux travailleurs dans le domaine de la mentale pourrait faciliter la prestation de services aux personnes en situation de langue minoritaire au Canada. À cette fin, nous proposons trois solutions distinctes, mais interreliées :

- 1) la création de modules de formation interdisciplinaire et propre à une discipline afin d'enseigner aux fournisseurs de soins de santé à s'associer à des interprètes professionnels et à recourir aux technologies de traduction simultanée (en personne et virtuellement), y compris à adopter des normes de pratique exemplaires pour ce type de travail;
- 2) la création de cours de langue accessibles et abordables conçus pour les professionnels des soins de santé et les stagiaires qui veulent offrir des services aux populations en situation de langue minoritaire;
- 3) la création de modules de formation culturels et linguistiques accessibles et abordables pour la prestation de services aux populations en situation de langue minoritaire.

Les soins virtuels sont une façon de mettre des personnes en contact avec des psychologues qui s'expriment dans leur langue. Cependant, il existe des inégalités d'accès à Internet. Comme vous le savez sans aucun doute, les Nations Unies ont déterminé que l'accès à Internet est outil habilitant des droits de la personne, et l'accès à Internet et aux outils numériques est reconnu comme un déterminant social de la santé. Les populations en situation de langue minoritaire sont déjà à risque de ne pas avoir accès à des soins de santé dans leur propre langue, et le manque d'accès à Internet ajoute une barrière à l'accès aux soins virtuels fournis dans une langue minoritaire. Nous proposons donc que les initiatives fédérales visant à étendre l'accès à Internet priorisent les groupes dignes d'équité, y compris les populations en situation de langue minoritaire.

Bien que les recommandations susmentionnées ne remplacent pas la nécessité d'augmenter le nombre de psychologues, elles pourraient offrir une solution temporaire en augmentant la disponibilité des fournisseurs de services pour les groupes en situation de langue minoritaire pendant que des solutions durables sont instaurées.

Enfin, le sénateur Aucoin a demandé une copie de notre déclaration sur l'harmonisation des titres de compétences pour l'admissibilité à la profession de psychologues au Canada. Cette déclaration n'est pas finale, mais nous serons heureuses de la fournir au sénateur Aucoin et au reste du Comité dès que nous serons prêtes à la publier.

Pour terminer, nous tenons à remercier encore une fois le Comité de nous avoir invités pour nous exprimer sur ce sujet très important. Si le Comité souhaite obtenir d'autres renseignements sur l'un ou l'autre des points présentés ici, nous serions ravies de pouvoir en discuter plus longuement.

Veillez recevoir, Monsieur le Sénateur, Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, nos cordiales salutations.

Anita Gupta, R. Psych., C.Psych.  
Présidente (2024/2025)  
Société canadienne de psychologie

Lisa Votta-Bleeker, Ph. D.  
Chef de la direction  
Société canadienne de psychologie